

PUBLIC VISÉ

- Travailleurs ayant une activité nécessitant des manutentions manuelles, telle qu'une opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, exige leur effort physique et comportant des risques, notamment dorsolombaires, en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique aux manutentions envisagées.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité :** Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- **Manutention manuelle :** Articles R4541-1 à R4541-11 et R4141-15 du code du travail.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 personnes maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les risques qu'il encoure lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte.
 - > Réaliser des manutentions manuelles en respectant les principes d'économie d'efforts.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Equipements à mettre à disposition :
 - > Charges à manutentionner.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la réalisation de divers gestes et postures.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Responsabilités employeur/travailleurs.
 - > Accidents de Travail et Maladies Professionnelles dus à la manutention.
 - > Situations à risques.
 - > Réglementation applicable à la manutention manuelle.
 - > Notions d'anatomie :
 - Organisation musculaire.
 - Le squelette et la colonne vertébrale.
 - Troubles Musculosquelettiques.
 - > Principes de sécurité physique et d'économie d'efforts :
 - Démultiplication des masses.
 - Recherche de l'équilibre.
 - > Vidéos.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire).
 - > Techniques de levage et de transport de charges.
 - > Exercices pratiques de levage et de gestion des énergies.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.





PUBLIC VISÉ

- Personnes devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de leur activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le Code du Travail.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours. Les gestes de secours ne doivent pas être effectués de manière « parfaite », par conséquent un handicap ne sera pas un frein à la formation.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- **Matériels de premier secours et secouristes** : Articles R4224-14 à 16 du code du travail.
- **DAE** : Décret du 19 Décembre 2018 (Obligation DAE dans les ERP).



DURÉE DE L'ACTION

- 4 heures (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 70 à 80% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 personnes maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Intervenir face à une situation d'accident.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur SST » ou « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques et matériel de simulation et d'apprentissage.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Formateur de Formateurs SST.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.



PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

• Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :

- > Intervenir face à une situation d'accident.
 - Examiner la victime.
 - o Rechercher un **saignement abondamment**.
 - o Recherche d'une **réponse** chez une victime **adulte**.
 - o Recherche d'une **respiration** chez une victime **adulte**.
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.
 - Secourir la victime de manière appropriée.
 - o Secourir une victime qui se plaint d'une **plaie (saignant peu ou abondamment)** et d'une **brûlure**.
 - o Secourir une victime qui se plaint d'une **douleur empêchant certains mouvements**.
 - o Secourir une victime qui ne répond pas mais qui respire (**PLS**).
 - o Secourir une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas (**RCP + DAE**).

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

